

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SYDELON DU 25 FEVRIER 2015

A 19H00

A la communauté de communes de Cattenom et environs

LE COMITE SYNDICAL.

réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET

Membres élus: 20 En activité: 20 Membres présents: 15

Membres ayant donné procuration : 4

Membre absent excusé: 1

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février à 19 heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 19 février 2015, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE. D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE

THIONVILLE

: Mme RENAUX, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK. M. PERLATI, M. DE LAZZER, M. DILLIER (suppléant) et Mme GRANDPIERRE-DROUARD (suppléante)

COMMUNAUTE

D'AGGLOMERATION

DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA, M. TARILLON, M. MEDVES et Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET et M. THEIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ

Etaient absents (avec procuration):

COMMUNAUTE

D'AGGLOMERATION

PORTES DE FRANCE

: M. LOUIS a donné procuration à Mme RENAUX

THIONVILLE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK a donné procuration à M. TARILLON et M. BRIZZI a donné

procuration à M. CORAZZA

COMMUNAUTE

DE COMMUNES DE

CATTENOM ET ENVIRONS

: M. LANGENFELD a donné procuration à M. THEIS

Etait absente excusée :

COMMUNAUTE

: Mme CORION

D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : / 4 MARS 2015

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Suite à la demande du Président, les membres du comité syndical ont accepté, à l'unanimité, de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : un rapport remis sur table relatif aux indemnités de fonctions des élus du SYDELON.

Ce rapport figurera au point 10 de l'ordre du jour.

Délibération N°2015-01 Installation des délégués syndicaux titulaires et suppléants de la

communauté d'agglomération Portes de France Thionville

Délibération N°2015-02 : Installation d'un délégué syndical suppléant de la communauté

d'agglomération du Val de Fensch

Délibération N°2015-03: Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014

Délibération N°2015-04 : Détermination du nombre de postes de Vice-présidents

Délibération N°2015-05: Election des Vice-Présidents

Délibération N°2015-06: Composition du bureau et désignation de ses membres Délibération N°2015-07: Election des membres de la commission d'appel d'offres

Délibération N°2015-08: Désignation des membres de la commission consultative des services

publics locaux

Délibération N°2015-09: Election des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives

Délibération N°2015-10 : Indemnités de fonctions des élus du SYDELON

Délibération N°2015-11: Débat d'orientation budgétaire

Délibération n°2015-01

Objet : installation des délégués syndicaux titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville.

Le comité syndical :

- **prend acte** de l'installation des délégués syndicaux <u>titulaires</u> de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, ci-après désignés :
- Mme RENAUX Patricia.
- M. LOUIS Jean-Charles,
- M. SLENDZAK Philippe,
- M. FERRERO Marc.
- Mme BUHAJEZUK Christelle,
- M. FISCHER Jean-Claude,
- M. PERLATI Daniel.
- M. DE LAZZER Xavier.
- prend acte de l'installation des délégués syndicaux <u>suppléants</u> de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, ci-après désignés :
- Mme SCHMIT Véronique.
- Mme GRANDPIERRE-DROUARD Martine,
- M. DILLIER Yves,
- M. BOGUET Henri,
- M. SCHITZ Denis,
- Mme BRIER Marcelle,
- M. ANDRE René,
- M.WANT Patrick.

Délibération n°2015-02

Objet: installation d'un délégué syndical suppléant de la communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Le comité syndical:

- **prend acte** de l'installation de Mme Danielle PISU en tant que déléguée syndicale suppléante de la communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du comité syndical du SYDELON.

Délibération n°2015-03

Objet : adoption du procès-verbal du comité syndical du 10 décembre 2014.

Le comité syndical :

- adopte le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 décembre 2014.

Délibération n°2015-04

Objet : détermination du nombre de postes de Vice-présidents.

Le comité syndical:

- fixe le nombre de Vice-Présidents au sein du SYDELON à 4.

Délibération n°2015-05

Objet: élection des Vice-Présidents.

Le comité syndical:

 procède à l'élection de deux Vice-Présidents dans les mêmes formes que pour l'élection du Président.

Celle-ci doit avoir lieu au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

Les candidatures sont les suivantes :

1^{er} Vice-Présidente : Patricia RENAUX se déclare candidate; 4^{ème} Vice-Président : Daniel PERLATI se déclare candidat.

Ordre des Vice-Présidences	NOM et Prénom	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
I ^{ère} Vice-Présidente	RENAUX Patricia	15	0	0	0	19	11	19
4 ^{ème} Vice-Président	PERLATI Daniel	15	0	0	0	19	11	19

En conséquence, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à savoir, Mme Patricia RENAUX et M. Daniel PERLATI sont élus respectivement 1^{ère} Vice-Présidente et 4^{ème} Vice-Président.

Délibération n°2015-06

Objet: composition du bureau et désignation de ses membres.

Le comité syndical:

- décide de fixer la composition du bureau comme ci-dessous :
 - 1 Président,
 - 4 Vice-Présidents.
 - 1 assesseur.
- décide de procéder à l'élection d'un assesseur au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

Assesseur	NOM et Prénom	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
Assesseur	JURCZAK Serge	15	0	0	0	19	11	19

En conséquence, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à savoir M. Serge JURCZAK est élu assesseur.

Délibération n°2015-07

Objet: élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le comité syndical:

procède à l'élection d'une liste de 5 membres titulaires au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage*ni vote préférentiel**.

		-			
Nom	hrac	da	viot	onto	 15
TYOHI	DICS	uc	VOI	allis	1)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître
Reste : pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue11
La liste des candidats a obtenu :
M. Daniel PERLATI, M. Jean-Paul TINNES, M. Rachid CHEBBAH, M. Guy René LANGENFELD et M. Xavier DE LAZZER ont été élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres.
 procède, selon les mêmes modalités que précédemment, à l'élection de la liste de 5 membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.
Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître
Reste: pour le nombre des suffrages exprimés
Majorité absolue
La liste des candidats a obtenu :
M. Marc FERRERO, M. Serge JURCZAK, M. Jean-Claude FISCHER, M. Gilbert TRITZ et Mme Christelle BUHAJEZUK, ont été élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

^{*}panachage : faculté pour l'électeur de composer lui-même sa liste en prenant des candidats sur plusieurs listes en présence.

**vote préférentiel : faculté pour l'électeur de modifier l'ordre de présentation des candidats sur une liste.

Délibération n°2015-08

Objet: désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux.

Le comité syndical:

décide la constitution de la commission consultative des services publics locaux qui sera présidée par M. Michel PAQUET, Président ; ou son représentant.

- fixe la composition de cette commission comme ci-dessous :
- M. Gérard THEIS Gérard.
- M. Jean-Paul TINNES.
- M. Marc FERRERO.
- M. Jean-Claude FISCHER.
- M. Philippe TARILLON,
- M. Xavier DE LAZZER.

Les membres de l'association SOLIDARI-THI seront désignés ultérieurement.

Délibération n°2015-09

Objet: élection des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives.

Le comité syndical:

- élit les membres des commissions consultatives, ci-après désignés :

<u>1^{ère} Commission : Prévention et communication : Présidée par Mme Patricia RENAUX ; M. Patrick WANT, M. Jean-François MEDVES et Mme Christelle BUHAJEZUK.</u>

<u>2^{ème} commission : Stratégie de valorisation et réflexion d'une structure départementale</u> : Présidée par M. Philippe TARILLON ; M. Jean-Charles LOUIS, M. Justin CONRADT, M. Hervé CORAZZA, M. Patrick WANT, M. Jean-François MEDVES, M. Joël GONNET, M. Gérard THEIS et Mme Françoise SPERANDIO.

3 eme commission : Marchés publics et Travaux : Présidée par M. Jean-Paul TINNES ; M. Guy LANGENFELD, M. Gilbert TRITZ, M. Yves DILLIER, M. Xavier DE LAZZER et Mme Françoise SPERANDIO.

4 eme commission: Finances et Personnel: Présidée par M. Daniel PERLATI;

M. Rachid CHEBBAH, M. Patrick WANT, Mme Patricia RENAUX, M. Philippe TARILLON, M. Jean-Paul TINNES, M. Marc FERRERO, M. Philippe SLENDZAK et Mme Françoise SPERANDIO.

<u>5^{ème} commission : Elargissement du périmètre du SYDELON et réflexion de la création d'une régie transport : Présidée par M. Michel PAQUET ; M. Marc FERRERO, M. Rachid CHEBBAH, Mme Céline CONTI-REINERT, M. Gérard THEIS, M. Jean-Paul TINNES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Philippe TARILLON et M. Joël GONNET.</u>

Délibération n°2015-10

Objet : indemnités de fonctions des élus du SYDELON.

Le comité syndical:

- rapporte la délibération n° 2014-06 du 22 mai 2014 concernant les modalités de calcul des indemnités du Président et des Vice-Présidents à compter du 1^{er} mars 2015;
- décide d'appliquer les taux suivants pour le calcul des indemnités de fonction du président et des Vice-présidents à compter du 1^{er} mars 2015.

Président: 28.35 % (80% de 35.44%) de l'indice brut terminal de la fonction

publique territoriale soit : 1077.79 € d'indemnité brute mensuelle à

compter du 1er mars 2015.

Vice-présidents : 17,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit

673,62 € d'indemnité brute mensuelle à compter du 1^{er} mars 2015.

Les indemnités de fonction suivront l'évolution de la valeur de l'indice 100.

inscrit annuellement au budget les crédits nécessaires.

Délibération n°2015-11

Objet: débat d'orientation budgétaire.

Le comité syndical:

- prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2014 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2014-15

12 décembre 2014

DECIDE: d'accepter la proposition de la société CITRAVAL SAS pour les prestations de service en vue du transport, du traitement et de l'exploitation des déchets issus de la déchèterie de la Commune de Yutz.

Les prestations du marché sont réglées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires et forfaitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix. Les prestations sont divisées en une tranche ferme comprenant l'ensemble des prestations hors gardiennage et en une tranche conditionnelle comprenant la prestation de gardiennage de la déchèterie.

Le délai d'exécution de chacune des tranches est de 48 mois. Néanmoins, le délai de la tranche conditionnelle sera défalqué des mois réservés à l'affermissement de ladite tranche.

Les conditions financières et de règlement seront appliquées telles qu'elles sont prévues par le marché. Les crédits sont inscrits au budget des exercices correspondants.

DECISION 2014-16

16 décembre 2014

DECIDE : de signer la convention entre la Ville de Florange et le SYDELON, fixant les modalités de location des 3 bureaux pour une période de 6 mois renouvelable une fois allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 et d'accepter le loyer mensuel fixé à 350 euros charges locatives comprises.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h19.

Florange le / 3 MARS 2015

Le Président.

Siège de Mende le Prosi 20176

CEDEN ANGE